

Commune de CANDÉ SUR BEUVRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026 – Session ordinaire

L'an deux mil vingt six, le vingt neuf avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Candé sur Beuvron se sont réunis à la mairie en séance publique sur la convocation qui leur a été adressée par Serge Chollet, Maire.

En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 dont pouvoir : 0

Présents : Serge Chollet, Stéphanie Vasseur Staub, Christophe Crosnier, Jennifer Allory, Christophe Baume, Flavie Chevallay, Alex Goujon, Myrtille Chatenier, Jean-Michel Boulay, Valérie Decaux, Gonzague Castelnau, Florence Robin, Benoît Lefé, Gaëlle Vénier, Vincent Tévenot

Date de la convocation : 22.04.2026

Secrétaire de Séance : Christophe Crosnier

ORDRE DU JOUR

- * CCID - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- * APPROLYS – DESIGNATION DE REPRESENTANT DE LA COMMUNE
- * **BUDGET ANNEXE "COMMERCE"**
 - * APPROBATION DU CFU
 - * AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE N-1
 - * BUDGET PRIMITIF
- * **BUDGET ANNEXE "CLOS DE CANDÉ"**
 - * APPROBATION DU CFU
 - * AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE N-1
 - * BUDGET PRIMITIF
- * **BUDGET COMMUNAL**
 - * APPROBATION DU CFU
 - * AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE N-1
 - * BUDGET PRIMITIF
 - * VERSEMENT AUX BUDGETS ANNEXES COMMERCE ET CLOS DE CANDÉ
 - * CAISSE DES ÉCOLES
 - * TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 & RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- * **AFFAIRES DIVERSES**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la précédente réunion.

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET ANNEXE "COMMERCE" - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - 2025

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, mettant en œuvre le Compte Financier Unique - CFU - qui simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique et demande aux membres présents d'élire un Président qui fera procéder au vote, puis sort de la salle.

Le Conseil Municipal nomme Stéphanie Vasseur Staub - en qualité de Président - examine le Compte Financier Unique, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats, et adopte le Compte Financier Unique à 14 voix pour :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	20945,16	85590,40	64645,24
Section d'investissement	112746,79	65415,34	-47331,45

BUDGET ANNEXE " COMMERCE " - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, après avoir entendu le compte administratif N-1 du budget Annexe "Commerces", Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique présente :	
un excédent cumulé d'exploitation de	64645,24
un déficit cumulé d'investissement de	-47331,45
- Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :	
- à titre obligatoire :	
☐ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	47331,45
- le solde disponible est affecté comme suit :	
☐ affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	17313,79

BUDGET ANNEXE "COMMERCE" - BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le budget primitif et invite le Conseil Municipal à voter les propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, adopte le Budget Primitif Annexe "Commerces", décide de le voter au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution du budget.

Section de fonctionnement	
Dépenses	67460,79
Recettes	67460,79
Section d'investissement	
Dépenses	85481,45
Recettes	85481,45

BUDGET ANNEXE "CLOS DE CANDÉ" - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - 2025

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, mettant en œuvre le Compte Financier Unique - CFU - qui simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique et demande aux membres présents d'élire un Président qui fera procéder au vote, puis sort de la salle.

Le Conseil Municipal nomme Stéphanie Vasseur Staub - en qualité de Président - examine le Compte Financier Unique, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats, et adopte le Compte Financier Unique à 14 voix pour :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	908135,73	908136,73	1,00
Section d'investissement	924977,30	924977,3	0,00

BUDGET ANNEXE "CLOS DE CANDÉ" - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, après avoir entendu le compte administratif N-1 du budget Annexe "Clos de Candé", Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique présente :	
un excédent cumulé d'exploitation de	1,00
Décide d'affecter le résultat déficitaire d'exploitation à la ligne 002	1,00

BUDGET ANNEXE "CLOS DE CANDÉ" - BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le budget primitif et invite le Conseil Municipal à voter les propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, adopte le Budget Primitif Annexe "Clos de Candé", décide de le voter au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution du budget.

Section de fonctionnement	
Dépenses	972799,04
Recettes	972799,04
Section d'investissement	
Dépenses	990511,97
Recettes	990511,97

BUDGET COMMUNAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - 2025

Conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021, mettant en œuvre le Compte Financier Unique - CFU - qui simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique et demande aux membres présents d'élire un Président qui fera procéder au vote, puis sort de la salle.

Le Conseil Municipal nomme Stéphanie Vasseur Staub - en qualité de Président - examine le Compte Financier Unique, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats, et adopte le Compte Financier Unique à 14 voix pour :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	826109,15	2037573,24	1211464,09
Section d'investissement	983224,62	999108,40	15883,78
Restes à réaliser	257355,00		-257355,00

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, après avoir entendu le compte administratif N-1 du budget Communal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique présente :	
un excédent cumulé d'exploitation de	1 211 464,09
un excédent cumulé d'investissement de	15 883,78
un solde négatif des restes à réaliser	- 257 355,00
- Décide d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :	
- à titre obligatoire :	
☐ au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement	241 471,22
- le solde disponible est affecté comme suit :	
☐ affectation à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002)	969 992,87

BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le budget primitif et invite le Conseil Municipal à voter les propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, adopte le Budget Principal, décide de le voter au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution du budget.

Section de fonctionnement	
Dépenses	1969115,87
Recettes	1969115,87
Section d'investissement	
Dépenses	539838,00
Recettes	539838,00

BUDGET COMMUNAL - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide d'inscrire les travaux suivants au budget primitif :

Compte	Opération		RAR 2025	Proposition	Vote
10226	OPNI	Taxe d'aménagement trop perçu		5 000,00 €	5 000,00 €
165	OPFI	Dépôts et cautionnements	1 200,00 €		1 200,00 €
2135	0408	Bâtiment RPE suite sécheresse	27 784,00 €		27 784,00 €
	0102	Salle polyvalente rampe	33 000,00 €		33 000,00 €
	0115	Ecole élémentaire éclairage	3 806,00 €		3 806,00 €
	0401	Pont de Madon	47 160,00 €		47 160,00 €
	0401	Videoprotection		252 000,00 €	252 000,00 €
	0408	Crèche clôture		3 000,00 €	3 000,00 €
21578	0201	Panneaux	705,00 €	1 000,00 €	1 705,00 €
2188					
	0107	Eglise clocher	20 000,00 €		20 000,00 €
	0107	Matériel	500,00 €		500,00 €
	0105	Robot tondeuse		13 000,00 €	13 000,00 €
	0105	Barnums		2 400,00 €	2 400,00 €
	0101	Extincteurs		1 083,00 €	1 083,00 €
2315	0401	Voirie route de Pontlevoy	120 000,00 €		120 000,00 €
	0403	Luminaires éclairage public	3 200,00 €	5 000,00 €	8 200,00 €
TOTAL			257 355,00 €	282 483,00 €	539 838,00 €

BUDGET COMMUNAL 2026**VERSEMENT DE SUBVENTION POUR ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE « CLOS DE CANDÉ »**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la gestion financière des collectivités territoriales et conformément aux principes de la comptabilité publique, le budget annexe doit être équilibré par l'attribution de subvention venant du budget principal et que le versement d'une subvention venant du budget communal d'un montant de 87675,91€ est nécessaire pour le budget annexe « Clos de Candé » en investissement.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide de verser 87675,91 € en investissement, pour le budget annexe « Clos de Candé » et donne tous pouvoirs au Maire pour procéder aux écritures nécessaires.

BUDGET COMMUNAL - SUBVENTIONS 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, le budget primitif l'avis de la commission des finances en date du 23 avril 2026, Considérant la nécessité de soutenir les associations locales dans leurs actions et projets et les demandes de subventions formulées par les associations,

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, décide de verser des subventions aux associations selon le tableau ci-après établi en Commission « Finances » et d'inscrire les sommes au budget primitif :

	Subvention	Subvention si location de salle
Comité des Fêtes de Candé sur Beuvron	200	600
Association Culture et Loisirs de Candé sur Beuvron	400	600
A.S.C.C.99 Football - association sportive de Chailles Candé	6500	500
Randonnées vallée de Loire sud	60	
Ensemble et solidaires Chailles Candé sur Beuvron	400	
Atelier rencontre et création	250	
Association des parents d'élèves de Candé sur Beuvron	600	600
Association Cand'épicerie de Candé sur Beuvron	6500	
La boule candéenne de Candé sur Beuvron	200	
La Clique du truc	800	
Orchestre d'harmonie de Les Montils	500	
Amicale des sapeurs pompiers de Chailles	500	
FNACA comité intercommunal	100	
Association des donneurs de sang bénévoles de Les Montils	100	
Organismes de formation dont CFA	800	
Culture Mob 41 Candé sur Beuvron	1000	
A.A.J.B. section cyclisme	500	
Tour du Loir et Cher	227,40	
Association des secrétaires de mairie	43,89	
Association du Souvenir français	50	
Association des conciliateurs de justice	50	
	19781,29	2300,00
Total =		22081,29

ÉCOLE PRIMAIRE DE CANDÉ SUR BEUVRON

TARIFS DES SERVICES PÉSCOLAIRES APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les tarifs à appliquer pour les services périscolaires à la rentrée prochaine de septembre et de valider le projet de règlement intérieur qui sera communiqué pour chaque inscription d'enfant à l'école élémentaire ou à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, décide à 15 voix pour,

- adopte projet de règlement intérieur qui sera communiqué pour chaque inscription d'enfant à l'école élémentaire ou à l'école maternelle,
- fixe les tarifs applicables au 1^{er} septembre 2026, avec une hausse de 0,9 % :

ALP	Quotient familial	Matin	Soir	
			Départ avant 17 H 30	Départ à partir de 17 H 30
	< 750	1,52 €	2,93 €	3,18 €
	> 750 et < 1000	1,66 €	3,18 €	3,44 €
	> 1000 et < 1250	1,81 €	3,45 €	3,77 €
	> 1250	1,93 €	3,74 €	4,05 €

Une pénalité par quart d'heure de retard commencé sera appliquée pour le non-respect de l'horaire de fin du service de l'ALP fixé à 18 H 45 : 12,57 €

Journée sans classe qui n'est pas un jour de grève (Cantine scolaire et ALP facturés en plus) : 6,95 €

Cantine scolaire 4,55 € par repas enfant
7,12 € par repas (enseignants, groupes, etc...)
3,52 € petit déjeuner (enseignants, groupes, etc...)

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre ces décisions en application.

SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES DE CANDÉ SUR BEUVRON

Monsieur le Maire rappelle que depuis la reprise par la commune du fonctionnement de l'école depuis après la dissolution du SIVOS il a été décidé en Conseil Municipal de verser une subvention à la caisse des écoles à hauteur de 20 € par enfant scolarisé pour chaque année scolaire.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, autorise le Maire à procéder au versement de la subvention à la caisse des écoles de Candé sur Beuvron à hauteur de 20 € par enfant scolarisé pour chaque année scolaire.

PROPOSITION DE LISTE POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés après le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dont le Maire est président, en établissant une liste comprenant douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants, qui sera proposée à la Direction des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, propose la liste ci-dessous à proposer à la Direction des Services Fiscaux :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Bruno AUGER	Brigitte TÉVENOT
Ginette BOISSAY	Véronique HABERT
Lucie KUZEMSKYJ	Fanny RIVIERRE
Nathalie CHAVIGNY	Stéphanie VASSEUR STAUB
Pierre LECOINTRE	Christophe BAUME
Christophe CROSNIER	Jennifer ALLORY
Myrtille CHATENIER	Jean Michel BOULAY
Vincent TÉVENOT	Florence ROBIN
Gaëlle VÉNIER	Benoît LEFÉ
Alex GOUJON	Valérie DECAUX
Gonzague CASTELNAU	Flavie CHEVALLAY
Eliane MOYER	Thierry MOYER

APPROLYS CENTR'ACHATS – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que la commune étant adhérente auprès de APPROLYS CENTR'ACHATS, il est nécessaire de désigner des représentants du conseil municipal élu en mars 2026, pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, à 15 voix pour, désigne M. Christophe Crosnier, en qualité de titulaire et M. Christophe Baume, en qualité de suppléant pour représenter la commune au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

Affaires diverses

Tirage au sort pour le jury d'assises 2027 : Joaquim MOURA DOS SANTOS – Willy LÉPINE - Elvis BOUCHER

* SUBVENTION À LA CAISSE DES ÉCOLES

Le Maire rappelle qu'il a été alloué, pour chaque année scolaire, une somme de 110 € par élève, dont 90 € gérés par chaque enseignante et 20 € versés directement à la caisse des écoles.

*ÉGLISE = l'entreprise Colin a été contactée au sujet d'une infiltration dans l'entrée : devis de 1884.30 €

⇒ siphonnage du tuyau de descente + mousse à enlever sur les ardoises + ardoises à remplacer

*RADAR = il a été enlevé de la rue de la Chapelle et sera installé route des Montils, au niveau du chemin descendant au Beuvron,

*CIMETIÈRE = mise en place par Aggloplys d'un espace de compostage pour les déchets verts avec la signalétique

*REGARDS SUR LOIRE = mise en place des haies sèches

*RAMPE SALLE POLYVALENTE = à végétaliser

*CAMION PIZZA => Bona Pizza a indiqué ne pas vouloir revenir sur la commune

*14 JUILLET => prix du repas à voir en prochaine réunion

*ENTRÉE en CLASSE DE 6^{ÈME}

Choix de ce qui sera offert dictionnaire ? clé USB ?

*FERMETURE DE CLASSE

Confirmation de la fermeture : reste 1 classe en maternelle avec 25 enfants

Atsem ? = maintien des 2 agents

*CRÉATION D'UNE COMMISSION RECRUTEMENT

Serge Chollet, Stéphanie Vasseur Staub, Jennifer Allory, Valérie Decaux, Gonzague Castelnau, Flavie Chevallay

Fin de séance : 22 H 15